

La Commission européenne précise son plan d'action contre les fake news

La liste du groupe d'experts chargés de plancher sur les « fake news » et la désinformation en ligne a été rendue publique le 12 janvier 2018. Chargé de définir le concept de "fausse information", d'échanger sur les bonnes pratiques et de réfléchir aux meilleures manières d'éduquer les jeunes aux médias, ce groupe comprend des représentants du numérique (Facebook, Twitter, Google, Firefox, Wikimedia, ICANN...), des journalistes (AFP, EurActif, Mediaset, ARD, RTL...), des universitaires ainsi que des représentants des consommateurs (BEUC). Présidé par Madeleine de Cock Buning, professeur à l'Université d'Utrecht, ce groupe doit aider la Commission européenne à circonscrire le problème des "fake news", tout en définissant les rôles et responsabilités des parties prenantes, et formulant différentes recommandations. Un rapport devrait être présenté d'ici trois mois. Les résultats de la consultation publique lancée en novembre dernier par la Commission, sont attendus au mois de mars. A la différence d'Emmanuel Macron, qui a annoncé son intention de légiférer sur les fake news en période électorale, la Commission européenne n'envisage pas, pour l'heure, de légiférer sur le sujet, même si elle ne cache pas la nécessité d'agir. Des lignes directrices en ce sens pourraient être publiées au cours du mois d'avril.